

446. Vous n'avez pas de moyen de le savoir?—Non.

448. Il paraît que les pièces justificatives pour la période intermédiaire entre mars et août, ont été remises en août?—Il en est exactement de même pour ces pièces qui ont pu être fournies soit à la réquisition du département, soit pour le compte du comité en mon nom, qui se trouvait être le premier.

449. Votre réponse quant à la première série de pièces justificatives, s'applique à la seconde "*mutatis mutandis*"?—Oui; elles se trouvent justement dans la même position.

450. Avez-vous tenu un registre de quelques-uns de ces paiements?—Je n'ai pas tenu de registre.

Témoignage de M. Mackenzie.

M. McKenzie ensuite comparut devant le comité et fit la déclaration suivante:—Tard dans l'automne de 1875, M. Langton vint me trouver et me dit qu'il venait d'arriver quelque chose de bien extraordinaire, ou certaines paroles au même effet. Il me dit ensuite que Sir John Macdonald avait eu en sa possession environ \$25,000 des fonds du service secret, qu'il avait remboursés. J'exprimai mon étonnement de voir que je n'en avais jamais entendu parler auparavant, et je demandai à Monsieur Langton comment il se faisait qu'une telle chose pût avoir eu lieu sans que nous en eussions eu connaissance. Il secoua la tête et dit que réellement il ne le savait pas—qu'il n'en avait jamais eu d'idée avant que Sir John lui en eut parlé. Il me dit ensuite que Sir John gardait encore entre ses mains un montant de \$6,600 pour payer certaines réclamations pendantes. Je répliquai immédiatement "Sir John ne peut pas payer aucun montant pour acquitter des réclamations non liquidées. Elles doivent être payées d'une manière régulière, parce qu'elles tombent sous le coup de la résolution de la Chambre en 1872. Vous feriez mieux d'avertir de suite Sir John de cette objection que je soulève." Il me dit qu'il le ferait. Il me montra plus tard une réponse de Sir John à sa lettre, réponse dans laquelle il disait qu'il me verrait lorsqu'il viendrait à Ottawa. Lorsque Sir John arriva à l'ouverture des Chambres, j'allai le trouver, le deuxième ou troisième jour de la session, je pense, et je lui parlai de cette affaire. Je lui dis que toute cette affaire serait rapportée à la Chambre, et qu'elle devait l'être, à mon avis, bien prochainement, et qu'il était tout-à-fait impossible pour nous de sanctionner un pareil système de déboursier. Il me mentionna qu'il me

verrait sous peu de jours à ce sujet, et il cita, pour s'appuyer, ce qui s'était passé entre M. Langton et lui, ce qui, bien entendu, était à ma connaissance. Au bout de deux ou trois semaines après cela, autant que je puis me le rappeler (car n'ayant pas gardé de notes par écrit, je n'en suis pas bien certain), dans la troisième semaine de la session, je pense, je parlai de nouveau à Sir John à cet égard. Il était alors, je crois, bien indisposé; il ne venait pas fréquemment en Chambre, et il n'y était pas venu depuis une journée ou deux, lorsque je lui parlai. Je lui dis qu'aussitôt qu'il serait un peu mieux nous pourrions trouver un moyen par lequel je pourrais donner effet à l'intention que j'avais d'amener cette question devant la Chambre.

L'entrevue dont je lui parlai alors n'eut pas lieu, et environ quatre ou cinq jours, je pense avant la clôture de la session j'allai de nouveau le trouver et je lui dis que la session était si près de se terminer que je me croyais dans la nécessité de mentionner cette affaire à la Chambre, et que, vu que les faits avaient été portés à ma connaissance depuis des mois, il me semblait tout à fait inconvenant que je dusse demeurer plus longtemps le seul dépositaire de ces faits. Je lui remarquai que pour mon propre acquit, je trouvais qu'il était nécessaire de présenter à la Chambre un état de ces faits. Il me fit observer qu'il viendrait me trouver à mon bureau, et qu'il était probablement trop tard pour dire ou faire quoique ce fut en Chambre, attendu qu'un grand nombre de membres étaient partis. Il vint en effet à mon bureau. J'étais sous l'impression, avant qu'il eut parlé aujourd'hui, que c'était soit le jour de la prorogation, soit le jour auparavant, ou encore peut-être le jour après; c'était l'un de ces trois jours dans tous les cas. Il m'expliqua que M. le sénateur Campbell était la personne qui avait eu affaire avec les réclamants pour ces \$6,000; que la réclamation dans le principe était pour un montant beaucoup plus considérable, mais qu'elle avait été définitivement réduite à ce chiffre. Je crois qu'il mentionna que M. Campbell était personnellement responsable pour ce montant, ou qu'il s'était personnellement rendu responsable pour ce montant. Les \$600 étaient pour une autre affaire. Je dirai, néanmoins, que ce qu'il m'avait dit de cette affaire c'était effacé de ma mémoire, quand les choses qui se sont passées au comité sont venues me la rafraîchir. Je n'ai pas de doute qu'il ne me dit alors que ces \$600 étaient pour le service de la police secrète à Montréal. Certaines affaires avaient eu lieu à une époque antérieure.